



2026 - AVIS DE LA VOIE MARITIME N° 2

Révision des frais d'inspection de navires

Veuillez noter que les frais d'inspection des navires augmenteront de 2,5 % pour la saison de navigation 2026.

Les frais seront les suivants :

Inspection de navire à l'intérieur de la zone normale :

- Pendant les heures normales de travail (en semaine, de 8 h 15 à 16 h 30) : sans frais
- En dehors des heures normales de travail :
 - Première visite - 1 025 \$
 - Visite(s) suivante(s) - 512,50 \$
- Examen du formulaire d'auto-inspection de navire : sans frais

Inspection de navire à l'extérieur de la zone normale:

- Par jour (temps de trajet compris) : 1 230 \$
- Toutes les dépenses (voyage, repas et heures supplémentaires, le cas échéant): au prix coûtant

Les zones normales sont définies comme suit :

- Le canal Welland entre point d'appel no. 15 et point d'appel no. 16
- La section MLO à partir de l'écluse de Saint-Lambert jusqu'à l'écluse d'Iroquois et à l'intérieur des limites du Port de Montréal

Pour plus de détails, veuillez consulter le site Web de la Voie maritime :

[Inspection des navires – Réseau Grands Lacs Voie maritime du St-Laurent](#)

Le 6 mars 2026